ARTS & SPORTS A VILLEBON
Place du 8 Mai 1945
91140 Villebon sur Yvette
☎ 01 60 10 48 58
www.asv.asso.fr

Saison **2021/ 2022**
DEMANDE D'INSCRIPTION (*)

CLUB PHOTO : D'Clics

Nom :…….. Prénom :…….. Né(e) le :…….. M / F (**)

Adresse :…….

Code Postal :……Ville :……..

Mail : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

☎ domicile ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐ ☎ mobile ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐ ☎ travail ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

(**) Masculin/Féminin - Rayer la mention inutile

(*) : L'inscription n'est définitive qu'après l'accord du responsable d'activité et le règlement total de l'adhésion et de la cotisation.

A la Maison de l'ASV, dates selon planning

Possibilité d'avoir une clé pour les plus de 18 ans après formation au matériel (pour libre accès au studio) contre une caution de 50 €

TARIFS – Cotisation ANNUELLE

A REGLER		Règlement :
Adhésion annuelle **adulte**	18 €	En espèces ☐
Adhésion annuelle **< 16 ans**	10 €	Chèque à l'ordre de l'ASV ☐
		Chèque vacances ANCV ☐
Cotisation annuelle **adulte**	50 €	
Cotisation **18-25 ans**	32 €	
Cotisation **12-18 ans**	90 €	
(Remarque :12-18 ans le tarif inclut des tirages 20x30 pour les concours, du matériel de prêt sur place et des ateliers animés par des formateurs fédéraux)		
Adhésion à la FPF (facultatif) > 25ans.....	36 €	Règlement possible en 3 chèques maximum (avec chiffres ronds sans centime)
Adhésion à la FPF (facultatif) 18-25ans.....	18 €	
Adhésion à la FPF (facultatif) > 25ans, 2ème carte ou famille...	18 €	
Abonnement France Photographie (facultatif).		
TOTAL.....	€	

RESPONSABLE : Dominique LOISON - ddubarry.loison@gmail.com- Tel : 01 64 49 79 38

Réunion de rentrée : Mercredi 15 Septembre 2021, à 19h30 pour les 18 ans et plus

Pour les 12-17 ans : Horaires et jours à confirmer après rentrée

Informatique et libertés : Le droit d'accès et de rectification des données vous concernant dans notre fichier informatisé (déclaré auprès de la CNIL) peut s'exercer auprès du secrétariat. Ces données sont réservées à l'usage exclusif de la gestion de l'ASV.

☐ *Droit à l'image : Je refuse que les photos prises lors de l'exercice de cette activité soient utilisées sur le site Internet ou dans les documents de l'ASV destinés au public (si vous ne cochez pas cette case, nous considérons que vous acceptez d'y figurer).*